

HONORAIRES SAS PATRIMOINE IMMO

TRANSACTION IMMOBILIERE

Le barème ne concerne pas les ventes en VEFA. En cas de commercialisation de bien neuf: le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

TRANSACTION IMMOBILIER D'ENTREPRISES OU COMMERCE ET DROIT AU BAIL

(Tous type de mandats)

PRIX DE VENTE	TARIFS	PRIX DE VENTE	HT
jusqu'à 19999€	10000 € TTC	Inférieur a 50 000 €	4 999 €
de 20000€ à 39999€	25 % TTC	51 000 à 100 000 €	10%
de 40000€ à 59999€	17 % TTC	100 001 à 350 000 €	9%
de 60000€ à 79999€	12.5 % TTC	350 001 à 3 000 000 €	8%
de 80000€ à 99999€	10 % TTC	3 000 001 à 5 000 000 €	7%
de 100000€ à 119999€	8.4 % TTC	SUPP à 5 000 000 €	5%
de 120000€ à 139999€	7.5 % TTC		
de 140000€ à 319999€	7 % TTC		
de 320000€ à 699 999€	6 % TTC		

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Patrimoine IMMO en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. "Les honoraires de transaction peuvent être arrondis à un montant forfaitaire dans le respect des pourcentages indiqués ci-dessus, afin de faciliter le calcul et d'obtenir un montant arrondi. Ce montant forfaitaire sera mentionné sur le mandat de vente, avec l'accord préalable du mandant."

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Sauf mention contraire, honoraire à la charge de l'acquéreur